

Le Miroir



Photo : Anaïs Noël

Municipalité de Tadoussac

EN 2018, IL Y AURA...

Des sourires, pour chasser
la tristesse;
De l'audace, pour que les choses ne
restent jamais en place;
De la confiance, pour faire disparaître
les doutes;
Des gourmandises, pour croquer
et déguster la vie;
Du réconfort, pour adoucir les
jours difficiles;
De la générosité, pour se nourrir du
plaisir de partager;
Des arcs en ciel, pour colorer les
idées noires;
Du courage, pour continuer
à avancer !

**Bonne Année à tous
les citoyens et
les citoyennes de
Tadoussac!**

**Joie et Santé tout au long
de l'année 2018!**

COURS DE DANSE EN LIGNE

POUR TOUS

À LA SALLE DU
CENTRE DES LOISIRS

LES DIMANCHES
DE 18H À 19H30

COÛT :
6 \$ LA SÉANCE

INFORMATIONS :
GILBERT PERRON
418 633-7150 OU 235-4689



Activité de hockey pour les jeunes

Tous les lundis et les jeudis, de 18h00 à 19h00



Horaire des Loisirs et de la patinoire

Du lundi au vendredi de 18h00 à 21h00

Le samedi de 12h30 à 16h30 et de 18h00 à 21h00

(Christine vous y attend...!)

IMPORTANT: Surveillez le FACEBOOK municipal pour tous changements!

QUOI?

Cours de Zumba Fitness (aérobie et musculation)

QUAND?

Lundi : 18h30 à 19h30

Mercredi : 18h30h à 19h30

OÙ?

Sous-sol de l'église

COMBIEN?

80\$ pour 16 cours

INSTRUCTEUR:

Pascale Harvey, 418 235-1397



Jusqu'au 28 février 2018



RÉUNION RÉGULIÈRE DU 22 DÉCEMBRE 2017

1. Projet de règlement 253-42 modifiant le règlement 353 relatif au zonage et au cahier des spécifications pour créer la zone 66-P à même la zone 23-CH.
 2. Dépôt d'un projet dans le fond conjoncturel.
 3. Projet de construction du CPE et la maison des jeunes:
 - Affectation du fond général de 150 000\$ pour le projet;
 - Mandat à l'entrepreneur;
 - Autorisation de signatures pour les différents documents dans le cadre du projet;
 - Ouverture d'une marge de crédit.
-

RÉUNION RÉGULIÈRE DU 08 JANVIER 2018

Administration générale

- Rapport d'approbation du budget OMH;
- Liste des comités;
- Règlement 331-2 ayant pour objet l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie révisé pour les élus (es) municipaux de Tadoussac;
- Demande dans le programme d'Initiative visant à améliorer des systèmes alimentaires locaux.

Gestion financière

- Comptes à payer;
- Projet d'asphalte (financement du projet);
- SNC Lavalin (Mise aux normes des eaux usées) (8 482.29\$);
- Corporation Tadoussac 2000 (gestion des ressources humaines, Maison du Tourisme);
- Demande Jeunesse Canada (2) (PTC);
- Demandes Emploi Été Canada (1-MDT) (2-Camp jour);
- Demande d'aide financière ATR (30 000\$);
- Mandat à la firme Benoit Côté Comptable pour la préparation des états financiers 2017;
- Benoit Côté Comptable (paiement facture) (4 110.36\$);
- Caïn Lamarre (Bateau-Passeur) (485.19\$).

Aménagement du territoire et urbanisme

- Règlement 253-42 modifiant le règlement 253 relatif au zonage et au cahier des spécifications pour créer la zone 66-P à même la zone 23-CH (première lecture);
- Projet rue des Bouleaux - Aqueduc et égout.

Sécurité publique et civile

- Embauche d'un nouveau pompier.

Infrastructure et équipement

- Contrat de services informatiques.

Quai de Tadoussac

- Groupe ETPO, Geodex (paiement) (97 478.60\$).

Ressources humaines

- Renouvellement de l'entente RH en urbanisme.

Correspondances: Lettre de M. Éric Brisson; Entente ressources humaines en urbanisme (municipalité de Sacré-Cœur); Entente ressources humaines en urbanisme (municipalité de Baie-Sainte-Catherine); Lettre de Monsieur Paulin Hovington, Madame Lise Simard Hovington et les Associés de l'Anse; 344, rue des Forgerons (demande d'ajout d'usage à la zone 06-C); Hockey Cosom (demande d'aide) (75.00\$); Appui demandé Parc National de la Côte-de-Charlevoix.

L'inspecteur municipal vous informe... par Jean-Christophe Henri

PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Plusieurs immeubles sur le territoire de la municipalité de Tadoussac intègrent des installations septiques non conformes au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. En vertu du règlement précédemment mentionné, la Municipalité exige par conséquent de certains citoyens la mise aux normes de leur immeuble. Afin de favoriser la construction d'une installation septique conforme, la Municipalité accorde un prêt au propriétaire de tout immeuble qui remplit les conditions d'éligibilité du règlement n° 360. En incluant l'étude de caractérisation du sol, le prêt consenti se limite au coût réel des travaux avec un maximum de 20 000 \$. Le programme se terminera le 31 décembre 2019 et ne s'applique qu'à l'égard des demandes dûment déposées au plus tard le 1^{er} décembre 2019. Tout propriétaire qui intègre une installation septique non conforme encourt une amende. Si vous devez mettre aux normes votre fosse septique ou faire construire ce type d'installation, n'oubliez pas qu'une demande de permis doit être faite auprès de l'inspecteur de la Municipalité.

Pour plus d'information, veuillez contacter Jean-Christophe Henri au 418 235-4446, poste 223

NOUVEAU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF EN HCN TRANSPORT BÉNÉVOLE ET ACCOMPAGNEMENT

Un nouveau Service de transport est désormais offert aux personnes âgées de 65 ans et plus ayant besoin d'accompagnement pour leurs rendez-vous médicaux pour le secteur Ouest. La MRC de la Haute-Côte-Nord vient de signer des ententes avec les Comités de bénévoles de Tadoussac, Sacré-Cœur, Les Bergeronnes et Les Escoumins.

Si vous souhaitez obtenir de l'information, veuillez contacter madame Angélique Perron au 418 233-2102, au poste 239 ou par courriel à l'adresse suivante: repartiteur@mrhcn.qc.ca.

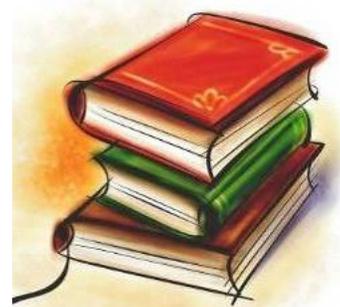
RECHERCHE DE BÉNÉVOLES SEMAINE DE RELÂCHE DU 04 AU 10 MARS 2018

La municipalité de Tadoussac est à la recherche de bénévoles intéressés à participer au comité qui organisera les activités durant la « Semaine de relâche » qui se tiendra du 04 au 10 mars prochain.

Veuillez contacter Claude Brassard au 418 235-4446, poste 229 ou par courriel à l'adresse suivante: culture@tadoussac.com.



**Municipalité de
Tadoussac**



HORAIRE BIBLIOTHÈQUE

MARDI ET VENDREDI

18 h à 20 h

**POINT DE SERVICE
DU CLSC**

HORAIRE

**OUVERT LE LUNDI
DE 8H30 À 11H30**

**URGENCE
VOIRIE**

418-235-4446 poste 3

INFO-SANTÉ

811
